

CARTE D'IDENTITE

IMPORTANT : FOURNIR LES DOCUMENTS ORIGINAUX + PHOTOCOPIES
La carte d'identité doit être en cours de validité pour sortir du territoire national.

ATTENTION : la présence de l'enfant est obligatoire lors de la constitution du dossier.

DEMANDE MINEURS (VALABLE 10 ANS)
SUR RENDEZ-VOUS : 01 64 66 24 24

1^{ère} demande

- Copie intégrale de l'acte de naissance daté de moins de 3 mois (en original) ou passeport valide (ou périmé depuis moins de 5 ans).
- 1 photo d'identité en couleur datant de moins de 3 mois répondant aux normes européennes : taille du visage de 32 mm à 36 mm (expression neutre, bouche fermée, de préférence sans lunettes, le visage et les oreilles doivent être dégagés de toutes mèches de cheveux (barrettes, piercing...)).
(sans annotation au dos)
- 1 justificatif de domicile récent en cours d'année (facture EDF, téléphone, quittance de loyer, attestation d'assurance logement, original, dernier avis d'imposition...) justificatifs dématérialisés acceptés.
- Livret de famille (copie page parents + page enfant)
- Pièce d'identité du parent qui vient faire la demande avec l'enfant.
- Jugement si divorce (dans sa totalité) ou jugement concernant l'enfant
- **Cas de garde alternée** : apporter les 2 justificatifs de domicile ainsi que la pièce d'identité des 2 parents.

IMPORTANT :

- Pour les personnes nées à l'étranger. : présenter le décret de naturalisation, ou le CNF (Certificat de nationalité Française), ou le passeport valide (ou périmé depuis moins de 5 ans).
- Pour les personnes nées en France de parents nés à l'étranger : présenter la déclaration de nationalité française, ou le CNF (Certificat de nationalité Française), le Titre d'Identité Républicain ou un passeport valide (ou périmé depuis moins de 5 ans).
- En cas de vol apporter la déclaration de vol (à remplir au commissariat), 25 euros en timbres fiscaux + un document avec photo
- En cas de perte la déclaration de perte est remplie en mairie **au dépôt du dossier** + 25 euros en timbres fiscaux + un document avec photo + passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou acte de naissance

Nous ne vendons pas de timbres, s'adresser au bureau de tabac, trésor public.

EN CAS DE RENOUELEMENT : l'ancienne carte d'identité + sa photocopie

- Pour une CNI périmée depuis moins de 5 ans fournir les documents ci-dessus sauf l'acte de naissance et le justificatif de nationalité.

Tout dossier incomplet ne pourra être accepté

Fermeture du service le lundi matin